



Esserts-Blay

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE
D'ESSERTS - BLAY
(SAVOIE)

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de M. Raphaël THEVENON, maire.

Présents : M. Jean-Paul BOCHET adjoint, Mme Sylviane TRAVERSIER adjointe, Mme Marguerite RUFFIER, adjointe, M. Bernard PÉRONNIER adjoint, M. Christophe COMBREAS, M. David TARTARAT-BARDET, M. Maurice MERCIER, Mme Marie-Christine FECHOZ, Mme Marie-Ange RODRIGO, M. Philippe SAGANEITI, M. David LASSIAZ, Mme Denise GAUDICHON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Pierre MEINDER (excusé), M. Christophe MERCIER, conseillers municipaux

Secrétaire : M. Bernard PÉRONNIER

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	13
Nombre de membres absents excusés	1
Nombre de membres absents non excusés	1
Pouvoirs de vote	0
Nombre de membres votants	13
Date de la convocation	14 décembre 2022
Date d'affichage de la convocation	14 décembre 2022

Les délibérations suivantes inscrites à l'ordre du jour ont été prises à l'unanimité des membres présents :

DÉLIBÉRATION 2022-042 – Choix du mode de publicité des actes réglementaires et des actes ni réglementaires ni individuels, sous forme électronique

DÉLIBÉRATION 2022-043 – Retrait de la délibération 2022-030 approuvant la décision modificative n°2 du budget principal 2022 – augmentation du montant du compte 615231 « entretien et réparations sur voiries » pour la réfection de la route forestière (report des travaux au printemps 2023)

DÉLIBÉRATION 2022-044 – Retrait de la délibération 2022-032 approuvant la décision modificative n°4 du budget principal 2022 – augmentation du montant du compte 6065 « achats non stockés de livres, disques ... » pour la prise en charge de la location des DVD du ciné Blay (budget voté par chapitre et solde du chapitre suffisant)

DÉLIBÉRATION 2022-045 – Décision modificative n°5 du budget principal 2022 – augmentation du montant du compte 21318 « constructions » de l'opération 46 dédiée à l'aménagement des granges et de la place de la Mairie (solde insuffisant pour l'émission des mandats correspondant aux situations)

DÉLIBÉRATION 2022-046 – Décision modificative n°6 du budget principal 2022 – augmentation du montant du compte 2188 « autres immobilisations corporelles » (le solde de l'opération 43 dédiée à la salle d'animation ne sera pas utilisé et ce montant peut servir à financer d'autres investissements)

DÉLIBÉRATION 2022-047 – Décision modificative n°7 du budget principal 2022 – augmentation du montant du chapitre 012 « charges de personnels et frais assimilés » (pour solder les mandats concernant les charges patronales du 4^{ème} trimestre)

DÉLIBÉRATION 2022-048 – Décision modificative n°8 du budget principal 2022 – augmentation du montant des comptes 1641 « emprunts en euros » et 66111 « intérêts réglés à l'échéance » (échéance d'emprunt du 25 octobre 2021 prélevée sur l'exercice budgétaire 2022)

DÉLIBÉRATION 2022-049 – Décision modificative n°9 du budget principal 2022 – extourne du montant du compte 2032 « frais de recherche et de développement » vers le compte 21532 « réseaux d'assainissement » (écriture d'ordre)

DÉLIBÉRATION 2022-050 - Convention financière entre Réseau de Transport Electricité (RTE) et la commune – remise en état de la route du Fay

DÉLIBÉRATION 2022-051 – Convention financière Réseau de Transport Electricité (RTE) et la commune – remise en état de la route forestière

DÉLIBÉRATION 2022-052 – Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage au SDES valant convention financière, pour la réalisation d'une étude spécifique du remplacement de l'installation de chauffage de l'école, dans le cadre d'une étude de substitution via l'accord-cadre

DÉLIBÉRATION 2022-053 – Convention de fonctionnement du RPI – modifications (avance par la commune, des frais d'accompagnement des transports scolaires, du paiement des factures de transports liés aux activités sportives et culturelles organisées dans le cadre scolaire, étude des demandes de dérogations pour l'accueil périscolaire)

DÉLIBÉRATION 2022-054 – Réhabilitation de la cure – bail emphytéotique de 50 ans avec la SEM4V pour la création de 5 ou 6 appartements sur une surface de 400 m²

Le maire,
Raphaël THEVENON